Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13/10/2021

La séance débute à 21h00.

Sont présents : André PECH, Christine BISCANS, Maggy PEYRADE et Philippe CALVAYRAC.

Absents excusés: Roxane LACUBE et Thomas CAVAYE.

Ph. CALVAYRAC est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 19/08/2021.

Ch. BISCANS était « contre » le compte rendu précédent et a été notée « pour » par erreur. Elle indique aussi que c'est elle qui avait subi les remontrances de M le maire car elle enregistrait les séances du conseil et les diffusait avant le compte rendu, M le maire précise que cette diffusion est soumise au devoir de réserve... Le compte-rendu est approuvé par trois voix pour et une contre.

Approbation du compte rendu du 07/10/2021.

La confidentialité étant demandée par le médiateur, aucune publication ne sera faite à propos de ce compte rendu.

Le compte-rendu est approuvé par trois voix, Ch. BISCANS étant absente lors de ce conseil.

Choix de l'entreprise pour la réfection de la toiture de l'école et mairie.

Quatre entreprises sont en concurrence : J.J AUTIN (devis à 32718,01 €), MAGGI Frères (devis à 28465 €), IGUAL (devis à 31045,95 €) et G.BATI (devis à 46670 €). L'entreprise MAGGI Frères est la seule à nous certifier une réalisation des travaux avant le mois de mars 2022. La société MAGGI Frères est donc choisie.

Devis espace cinéraire.

La loi nous oblige d'avoir, au sein de notre cimetière un espace destiné à recevoir les urnes des défunts se faisant incinérer ainsi que d'un ossuaire destiné à recevoir les restes des défunts de tombes dont la concession est expirée et qui ne sont pas réclamés par les familles. Après examen du devis d'une entreprise, le conseil est d'accord sur le principe mais il sera demandé des précisions, ce devis étant imprécis.

Engravement des allées du cimetière.

Il est prévu un engravement des allées dans un premier temps, puis un aménagement par la mise en place de bordures. L'engravement demandera environ 150 m3 ce qui signifie 10 camions de 15 m3 chacun. Chaque camion reviendra à environ 800 €. Le conseil, afin de parer au plus pressé, convient de commencer par cinq camions dont les graves seront épandues par les services de la commune. Le reste des graves et les bordures feront l'objet d'un deuxième chantier.

Achat d'un broyeur.

La commune avait prévu d'acheter un broyeur conjointement avec la commune de Servies. Celle-ci est à présent plus réservée au sujet de cet achat. Ce broyeur nous est toutefois indispensable. Le modèle choisi nous coûterait 7680€ TTC. Le conseil se prononce pour cet achat après obtention des subventions afférentes.

Installation d'une pompe à chaleur réversible pour la salle polyvalente.

Cet équipement remplacerait le chauffage existant qui est obsolète, bruyant et gourmand en énergie. De plus, étant réversible, il assurerait la fraîcheur de la salle en été. Cet équipement nous coûterait 11645€ HT. Le conseil approuve cet achat après obtention des subventions (Plan de relance). Il nous faut aussi doter la salle polyvalente d'un coffret électrique extérieur afin d'assurer l'alimentation électrique des manifestations se déroulant sur le parking. Ce coffret nous coûtera 1450€ TTC. Le conseil est d'accord pour cet achat.

Questions diverses.

Dans le cadre de la mise en conformité de la sécurité de la salle polyvalente par adjonction d'une ligne téléphonique, il a été nécessaire de faire une fouille afin de savoir où cette ligne, qui existait auparavant, avait été rompue. Il s'avère que l'enfouissement des câbles électriques rue de Montauriol en est le responsable. Contactée, l'entreprise ayant fait les travaux d'enfouissement a assuré qu'elle prendrait les frais à sa charge.

Problème récurrent, le stationnement à l'intérieur du village devient catastrophique. Comment faire pour éviter des mesures coercitives ? Le conseil planche là-dessus afin d'essayer de trouver des solutions.

Une plaque commémorative sera apposée sur la tombe de Joseph LIMOUZY afin de rappeler que celui-ci fut maire d'Arquettes en Val.

La mairie a été saisie d'une demande de goudronnage du chemin de la bergerie. Cette demande ne peut être satisfaite car il faudrait alors limiter le tonnage des véhicules l'empruntant à 3,5 T.

L'Agglo, suivant en cela les recommandations de la commune, a cherché, et trouvé, des fuites dans les canalisations d'eau. Les réparations ont permis d'économiser environ 30 m3 d'eau potable/jour. Les contrôles continuent toutefois car le territoire, comme le département, reste en crise. Toujours à propos de l'eau, la consommation du village l'été excède la capacité du château d'eau. Ce problème a été soumis à l'Agglo afin que celle-ci trouve une solution.

Si ce n'était pas le cas la commune prendrait ses responsabilités.

La commune est dans l'attente des propositions chiffrées des architectes pour les réparations de l'église, car les travaux ne peuvent pas être faits sans les conseils d'un technicien agréé.

La séance se termine à 23h30.

Le secrétaire Ph. CALVAYRAC.

Le Maire A. PECH